

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 80

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 4****ÉTAT A**

À la soixante-cinquième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« -612 000 000 »

le montant :

« 0 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel

La taxe sur les transactions financières, adoptée en 2012, est assise sur les opérations d'achat d'actions de sociétés françaises dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1er janvier de l'année d'imposition. Son taux est de 0,3 %, et le produit est d'environ 1 milliard € par an.

Le présent projet de loi de fin de gestion fait apparaître un produit en baisse, en 2023, de 600 millions € par rapport aux prévisions.

Le présent amendement d'appel vise par conséquent à obtenir de plus amples informations sur les raisons de ce faible dynamisme en 2023, et sur l'opportunité d'un élargissement de l'assiette de cette taxe, notamment aux transactions intrajournalières, conformément au dispositif voté par le Parlement au PLF 2016.